

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Tchad	
TITRE DU PROJET : Promouvoir la réconciliation nationale et la cohésion sociale à travers la mise en place des comités de paix et de réconciliation.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :00140258	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) / ONU – chef de file ▪ Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) / ONU 	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (Gouvernement, ONGI, OSC locale) : Partenaires gouvernementaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Services du Médiateur de la République ; ▪ Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ; ▪ Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration ; ▪ Ministère des finances, du budget, de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ; ▪ Ministère des Affaires Culturelles, du Patrimoine Historique et du Tourisme ; ▪ Ministère de la Jeunesse et du Leadership Entrepreneurial ; ▪ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ; ▪ Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale ; ▪ Haut Conseil des collectivités territoriales et chefferies traditionnelles ; ▪ Les Communes ; ▪ Bureau du Coordonnateur Résident du système des Nations Unies ; ▪ ONG ACRA ; ▪ CELIAF (Cellule de Liaison des Associations de Femmes) ; ▪ Les associations de la société civile notamment les autres ONG, les organisations de jeunes et de femmes au niveau local. 	
Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois + 12 mois (Du 19 juillet 2025 au 19 juillet 2026)	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Ce projet sera mis en œuvre dans les provinces suivantes : Tandjilé, Mayo Kebbi Ouest, Chari Baguirmi, N'Djamena, Borkou, Ennedi Ouest, Tibesti, Bar-El Gazal.	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

Initiative de promotion de l'égalité des sexes³

Initiative de promotion des jeunes⁴

Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)

Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

PNUD : \$ 2,300,000

OIM : \$ 1,200,000

Total PBF : \$ 3,500,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : 0.

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

PNUD : \$ 1 610,000

OIM : \$ 840,000

Total : \$ 2,450,000

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

PNUD : \$ 690,000

OIM : \$ 360,000

Total : \$ 1,050,000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

L'objectif global du projet est de soutenir l'opérationnalisation des démembrements provinciaux de la Commission Nationale de Paix, de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale dans chacune des provinces ciblées. Le projet s'articulera sur deux volets principaux qui sont: a) la mise en œuvre effective des recommandations du récent Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) portant notamment sur la consolidation de la paix et la réconciliation nationale à travers un appui technique et matériel pour la mise sur pied des démembrements provinciaux de la Commission Nationale, et b) l'instauration d'un environnement favorable de dialogue et de cohésion entre les communautés, mais aussi entre les populations en général et en particulier les jeunes filles et garçons et les autorités (administratives et sécuritaires) à travers la sensibilisation, la formation et l'appui aux initiatives locales de consolidation de la paix. Un projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Paix, de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale et ses démembrements, initié par le Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale est en cours de validation au niveau du Gouvernement.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Des concertations ont eu lieu avec le Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale pour comprendre la politique du Gouvernement sur la question. Ainsi, il est ressorti que plusieurs actions visant à opérationnaliser les comités de paix sont déjà en cours dans certaines provinces, mais pas d'autres. Des contacts ont été établis également avec l'ONG PROMEDIATION qui dispose d'une convention sur la question avec le Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale, ce qui a permis à PROMEDIATION de partager de la documentation pertinente.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Le PNUD à travers le projet de consolidation de la paix et de la sécurité entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs dans les provinces du Salamat, du Sila et du Ouaddaï, mis en œuvre conjointement avec la FAO et le PAM sous financement du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix a mis en place après concertation un comité consultatif au niveau central à N'Djamena auquel participent plusieurs acteurs issus du Gouvernement, des grandes institutions de la République et de la société civile. Ce comité a donc été consulté dans la rédaction de ce projet. Le comité est encore informel mais le processus de normalisation est en cours, et il est composé des personnalités issues des institutions suivantes : ministère en charge de l'administration du territoire, ministère en charge de la sécurité publique, ministère de la justice et des droits humains, conseil national de la transition, conseil économique et social, haut conseil de la chefferie traditionnelle, organisation des acteurs non étatiques. Ce comité a déjà effectué des missions de sensibilisation et d'appui dans les trois provinces concernées par le projet conjoint en cours. Ce cadre dont l'ancrage est le Gouvernement à travers le ministère de l'administration, de la décentralisation et de la bonne gouvernance, une fois formalisé pourra être mis à profit sur le plan stratégique pour ce présent projet mais également pour d'autres initiatives de consolidation de la paix.

Depuis février 2021, l'OIM et l'ONG Humanité et Inclusion mettent en œuvre le projet « Nglâ-Ha » dans les provinces du Borkou, Ennedi-Ouest et Tibesti avec un financement du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix. La mise en œuvre du projet a mis en évidence la nécessité d'appuyer les structures de consolidation de la paix et de réconciliation présentes dans ces trois provinces, notamment quant à leur harmonisation avec la structure nationale, mais aussi le besoin en équipements matériels et en formations permettant de renforcer la résolution des conflits et les actions de consolider la paix.

Le 1^{er} septembre 2022, le Gouvernement à travers le Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale a organisé une rencontre avec des organisations gouvernementales et non-gouvernementales clés à N'Djamena pour continuer les consultations sur l'initiative. Au cours de cette rencontre, le Secrétaire Général du Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale a exhorté les partenaires qui travaillent sur cette thématique à poursuivre leur travail d'une façon coordonnée. Au cours d'une autre réunion tenue avec les différents acteurs le 31 octobre 2022, le Secrétaire Générale du Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale a réitéré cette déclaration qui permet de continuer le travail car la volonté des autorités est irréversible sur la question de la mise en place d'une Commission Nationale avec des démembrements au niveau provincial et local.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 33.01% / 1 155 498,30

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Expliquez *brièvement* par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Les normes et les justifications culturelles font perdurer les comportements patriarcaux tels que les femmes ne doivent pas participer à la gestion de la communauté encore moins avoir la parole pour influencer lors de la prise de décisions. Bien qu'elle soit victime de ces considérations néfastes, la

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

femme dispose des capacités innées de médiatrice et promotrice de paix. Cette situation est sous-tendue par les divers biais culturels et la perception très répandue que les questions de paix et de sécurité sont avant tout une affaire d'hommes. Le projet, d'une part veillera à une participation significative des femmes aux décisions qui impactent leur vie et celle de la communauté en tenant compte des diversités existantes et d'autre part, fera un plaidoyer pour une représentativité égale des femmes dans les démembrements provinciaux et/ou préfectoraux.

Les partenaires dans la logique de ne « laisser personne de côté » accordent une attention particulière aux couches marginalisées, défavorisées y compris les personnes vivant avec handicap, comme partenaires et comme cible. Au-delà de la promotion de la participation des femmes, la question de la thématique du genre va être prise en compte à tous les niveaux, et de manière continue. Par exemple, dans l'étude préliminaire, des questions spécifiques portant sur le genre seront intégrées afin de mieux apprécier le niveau de participation équitable des femmes de tous âges dans les processus de consolidation de paix et de réconciliation nationale, car les femmes ne doivent pas seulement être présentes. Les formations dispensées contiendront des modules spécifiques portant sur l'égalité des sexes et les droits humains, y compris les droits de la femme et la nécessité de leur respect. Le projet mettra aussi un accent dans l'appui aux initiatives de consolidation de la paix portées par les femmes en tant qu'actrices de la promotion de la paix et médiation. Ainsi, dans les appels à soutien de projet, une catégorie spécifique sera réservée pour les projets ciblant spécifiquement les femmes en vue de leur émancipation, ou alors des projets portés par des associations féminines ou majoritairement féminines. Pour assurer un meilleur accès aux alternatives et opportunités économiques, le projet soutiendra les initiatives visant l'autonomisation des femmes et jeunes filles en tenant compte du potentiel des zones d'intervention du projet et servant de vecteur à l'impulsion de l'économie locale gage d'un développement local.

Degré de risque du projet⁷ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸): (4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

- ODD5 : Egalité des sexes et autonomisation des femmes.
- ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.
- ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
- ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : **12 mois (du 19 juillet 2025 au 19 juillet 2026)**

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale
; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	<p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p>Le projet nécessitera une extension sans cout d'une durée de douze (12) mois. Les facteurs suivants ont sensiblement entravé la mise en œuvre du projet dans les délais initiaux et l'atteinte optimale des résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dissolution du ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale : <p>La dissolution du ministère et le rattachement du projet aux services du Médiateur de la République qui venait d'être nouvellement créé a entraîné un vide institutionnel, avant une prise en main effective du projet par les Services du Médiateur⁹ de la république à travers la mise en place d'un nouveau comité de pilotage du projet, dont la première rencontre n'a eu lieu qu'en avril 2024. Ainsi, les activités ont connu un ralentissement notable aux niveaux opérationnel et central.</p> <p>A la suite de ces changements (passage de l'ancrage institutionnel du projet du ministère de la réconciliation nationale à la médiation) un processus de révision du décret N°1894 portant attributions des comités de paix est toujours en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'impact des élections sur la mise en œuvre du projet : <p>Le processus électoral- précampagne, campagne, élections, proclamation des résultats et installation- engageant les autorités administratives nationales et provinciales, les acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du projet, les membres des comités de paix et les membres du comité de pilotage, a eu un impact considérable sur la mise en œuvre opérationnelle du projet. Occupés avec les différentes campagnes, les parties prenantes sont souvent indisponibles. En effet, ces acteurs jouent un rôle central dans l'organisation administrative et opérationnelle des différentes échéances électorales. Le Tchad a connu une série d'élections à tous les niveaux à compter du mois d'avril 2024 au mois de mars 2025, avec les élections présidentielles (mai 2024), les législatives, les provinciales, les communales et les sénatoriales (mars 2025).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles réformes administratives : <p>La mise en œuvre du projet a été également impactée par la fin de la transition politique, marquant le retour à l'ordre constitutionnel, avec des nouvelles réformes administratives, redéfinissant les rôles et attributions des administrations décentralisées, notamment la mise en place des conseils provinciaux parallèlement aux comités Provinciaux</p>
--	--

⁹ Créé par la loi portant ratification de l'ordonnance N°004/PTI2024 DU 31 janvier 2024, portant attributions et fonctionnement du médiateur de la République

d'Action desquels sont issus la majorité des membres des comités de paix. Il se pose donc la question de clarifier les liens entre le Conseil Provincial et le Comité de Paix.

Nécessité d'appuyer le plan stratégique du Médiateur de la République

Au cours des consultations avec l'Institution du Médiateur de la République, il ressort qu'un « plan d'Action du Médiateur de la République » ait besoin d'être dûment formulé et appuyé dans sa mise en œuvre. C'est une action clé qui prend en compte la réforme et l'opérationnalisation de la CONAPAR et conduire la mise en œuvre de l'architecture de paix.

Nous allons utiliser la ligne du produit 1.2 pour réaliser cet appui aux services du Médiateur de la République. Cela impliquera que nous allons aussi nous soumettre au calendrier du Médiateur pour la réalisation de cette activité. Ce changement n'affectera pas le budget total, ni le résultat. Mais apportera la caution nationale à la crédibilité de nos actions.

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom : Francis JAMES</p> <p></p> <p>Signature</p> <p>Titre : Représentant Résident</p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>Date et visa :</p> 	<p>REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT NATIONAL</p> <p>Nom : Mme Fatima Haram Aycl</p> <p></p> <p>Signature</p> <p>Titre : <i>Ministre déléguée auprès du ministre des Finances</i> <i>Chargée de l'économie et du Plan</i></p> <p>Date et visa :</p> <p>30 III 2025</p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom : REYNTJENS Pascal Andre A.</p> <p></p> <p>Signature</p> <p>Titre : Chef de Mission</p> <p>Nom de l'agence : Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p> <p>Date et visa : 4/7/2025</p> 	<p>INSTITUTION D'ENCADRAGE</p> <p>Nom : Saleh Kebzabo</p> <p></p> <p>Signature</p> <p>Titre : Médiateur de la République</p> <p>Date et visa :</p> 
<p>COORDONNATEUR RESIDENT</p> <p>Nom : François Batalingaya</p> <p></p> <p>Signature</p> <p>Titre : Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Tchad</p> <p>Date et visa :</p> 	<p>BUREAU D'APPUI A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBSO)</p> <p>for</p> <p>Nom : Elizabeth Spehar</p> <p></p> <p>Signature</p> <p>Titre : Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 30 mars 2026</p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Le Tchad est classé au 136^{ème} rang sur 163 du Global Peace Index (2022) et il est donc un des pays les moins pacifiques au monde. Au cours des dernières années, la forte polarisation des discours politiques entre le gouvernement, les groupes d'opposition, la société civile et les groupes rebelles armés, ainsi que les clivages socio-économiques ont contribué à une dégradation de la situation sécuritaire, ainsi qu'une déchirure du contrat social entre l'Etat et les populations.

Aujourd'hui, le Tchad fait face à un triple défi sécuritaire – humanitaire - développement dans un contexte d'urgence climatique face auquel il est vulnérable. Par ailleurs, le pays traverse une période de transition politique depuis la disparition du Chef de l'État, le Maréchal Idriss Déby Itno, en avril 2021. La participation limitée de certains groupes sociaux, notamment les jeunes hommes et femmes, à la prise de décision et donc aussi de la prévention et de la résolution des conflits, contribue au renforcement de ces divisions sociales et des conflits. En outre, le climat d'insécurité, le contexte d'instabilité politique de la sous-région en général et des pays frontaliers en particulier ainsi que les différents trafics illégaux, amplifient les inégalités socioéconomiques au détriment des plus jeunes et des femmes et contribuent à les exposer au risque de la radicalisation et de l'enrôlement dans des groupes armés.

En plus de la menace des groupes rebelles, le pays est en proie à des situations de conflits communautaires qui ont causé plus de 400 morts en 2022 uniquement, à l'extrémisme violent mais aussi aux effets du changement climatique qui forcent des dizaines de milliers de personnes à se déplacer, mais, et surtout, ont des corollaires sur la sécurité, la cohésion sociale ainsi que la paix et la stabilité. Dans la province du Lac, plus de 239 000 personnes¹⁰ sont déplacées en raison de l'insécurité mais aussi, dans une certaine mesure, les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. En 2022, le pays a connu l'une des pires inondations¹¹ de son histoire récente, affectant plus d'un million de personnes y compris des milliers de familles forcées de quitter leurs maisons.

La rareté des terres et des ressources, aujourd'hui exacerbée par les effets du changement climatique, ainsi que la compétition pour obtenir des terres fertiles a en fait déclenché des migrations internes. La pression sur les ressources, déjà limitées, est aggravée par l'afflux et la présence des communautés réfugiées et retournées provenant des pays voisins, notamment la République Centrafricaine, le Nigeria et le Soudan. Si ce phénomène affecte plus directement les provinces frontalières, il n'en demeure pas moins qu'il a des répercussions sur toute l'étendue du territoire en raison de la mobilité du cheptel à la recherche de pâturages et d'eau avec les conséquences souvent graves.

¹⁰ <https://dtm.iom.int/reports/tchad-dashboard-de-deplacement-18-juin-juillet-2022>

¹¹ <https://reliefweb.int/report/chad/tchad-aperçu-des-inondations-situation-au-12-octobre-2022>

Selon les Nations Unies, depuis janvier 2022, au moins 474 personnes ont été tuées dans 13 incidents différents à la suite d'altercations sur la propriété et les droits fonciers entre éleveurs et agriculteurs. Ce chiffre dépasse les 400 personnes tuées en 2021 à la suite d'altercations similaires.¹²

Dans le Nord du pays, des affrontements meurtriers survenus en mai 2022 ont mis en lumière la situation complexe liée à la gestion des ressources naturelles dans la province du Tibesti¹³.

La récurrence de ces diverses tensions et facteurs de conflits démontre le besoin urgent de renforcer les mécanismes traditionnels de résolution des conflits et de soutenir la capacité des autorités provinciales, départementales et locales à identifier, prévenir et gérer rapidement les conflits potentiels avant qu'ils ne deviennent violents.

Consolider la paix suppose de s'attaquer à une dynamique des conflits variés qui peuvent être analysés sous divers angles suivants :

- **Conflits armés** liés aux rebellions. Ce type de conflit qui affecte principalement les frontières septentrionales et orientales du pays au cours des dernières années a des répercussions sur l'ensemble du pays comme on l'a vu récemment avec la mort du feu Président Idriss Deby Itno en avril 2021 ;
- **Conflits communautaires et intercommunautaires** qui sont les plus nombreux et touchent l'ensemble du pays. Ces conflits aux caractéristiques variées (accès aux ressources naturelles telles que les pâturages, tensions entre communautés hôtes et personnes en mouvement, gestion des ressources naturelles, etc.) se sont amplifiés au courant des dernières années, en grande partie dans les provinces soudanaises (Moyen Chari, Mandoul, Tandjilé, Logone Oriental, Bar-El Gazal Salamat, Ouaddaï) du pays et peuvent contribuer à remettre en cause la cohésion sociale et la stabilité du pays. A ce niveau, il faut également considérer les effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, ainsi que l'insécurité qui parfois conduisent à la violation des couloirs de transhumance réservés, à des débordements des surfaces agricoles sur les couloirs, au changement de calendriers agricoles et transhumants, provoquant des conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- **La criminalité transfrontalière** liée en partie à l'existence des groupes armés à l'ouest et au nord du pays qui accentue les vulnérabilités des populations et a le potentiel de contribuer davantage à la dégradation de l'autorité de l'Etat dont la présence est limitée notamment dans les zones les plus reculées. Dans le Mayo Kebbi Ouest, dans les zones frontalières avec le Cameroun, des groupes de gangs procèdent à des enlèvements de personnes contre rançon ;

¹² Il y'a eu plusieurs conflits communautaires dans plusieurs provinces (voire paragraphe suivant) qui ont fait plus de victimes que les autres conflits qui semblent être moins dommageables pour les populations en 2022

¹³ <https://www.reuters.com/world/africa/around-100-killed-clashes-between-chad-artisanal-gold-miners-last-week-govt-2022-05-30/>
https://euc-word-edit.officeapps.live.com/we/wordeditorframe.aspx?ui=en-US&rs=en-US&wopisrc=https://undp.sharepoint.com/sites/PBFUNDPAfrica/_vti_bin/wopi.ashx/files/83143836547044ada81559c459c43568&wdenablroaming=1&mssc=0&hid=FAB98FA0-E007-6000-033F-91B2D4E29717&wdorigin=Outlook-Body&wdhostclicktime=1674658806746&jsapi=1&jsapiver=v1&newsession=1&corrid=b871845d-4a18-4031-9e4b-1920f6feff5b&usid=b871845d-4a18-4031-9e4b-1920f6feff5b&sftc=1&cac=1&mtf=1&sfp=1&instantedit=1&wopicomplete=1&wdredirectionreason=Unified_SingleFlush&rct=Normal&ctp=LeastProtected

- **L'extrémisme violent dans le Bassin du Lac Tchad** qui a des répercussions directes et indirectes sur les conditions et modes de vie des populations dans les provinces voisines, notamment avec les déplacements des populations, les modifications des couloirs de transhumance et l'accentuation conséquente de la pression sur les ressources naturelles.

La conflictualité sociale se manifeste aussi dans l'inégalité de genre, bien illustrée par le fait que le Tchad est classé 142^e dans le Global Gender Gap Index (142/146, 2022). Tout en étant touchées de manière disproportionnée par les conflits, les femmes et jeunes femmes restent presque systématiquement exclues de tout processus de dialogue intercommunautaire et de paix qui s'explique par la pesanteur des contraintes socio culturelles pour qui la place de la femme et sa prise de parole restent et demeurent dans la sphère familiale. Le niveau de violence structurelle montre un caractère chronique avec 1/3 des femmes (15-49 ans) qui ont subi des violences physiques et 12% des violences sexuelles au cours de leur vie (INSEED, Tchad). Ces données sont sûrement en deçà de la réalité ne traduisent probablement pas les faits subis par les femmes au quotidien, compte tenu de la loi du silence et les tabous qui rendent la dénonciation difficile.

Le manque d'éducation et de sensibilisation aux lois et aux droits, surtout des femmes, empêche leur pleine participation à la vie politique, économique et sociale y compris dans le processus de cohabitation pacifique. Ainsi les activités de renforcement des capacités mettront un accent particulier sur des thèmes tel le développement personnel, la participation citoyenne au développement local, etc. Selon le plan de réponse humanitaire du mois de mars 2022¹⁴ du Tchad, le phénomène prend ses racines dans le statut économique et social inférieur des femmes et des adolescentes et qui s'aggrave dans le cadre de la crise humanitaire. Les femmes et les jeunes femmes alors qu'elles sont marginalisées dans l'accès aux services économiques, sont donc également exclues des processus traditionnels de gestion et de prévention des conflits.

Les vulnérabilités sociales que connaît le pays ont été aggravées par la réduction des capacités financières du pays du fait de la baisse des cours du prix du pétrole entre 2015 et 2021 ainsi que les impacts socio-économiques de la COVID19. A cela s'ajoute le déploiement limité des structures étatiques dans certaines localités, ce qui contribue entre autres à leur isolement. Cette situation a favorisé la montée de l'extrémisme violent dans le bassin du Lac Tchad et au Sahel et la prolifération des armes ainsi que la multiplication des conflits locaux pendant les dernières années dans de nombreuses provinces notamment dans le Ouaddai, le Sila, le Salamat, le Kanem, le Moyen Chari, la Tandjilé, le Mayo Kebbi, le Logone Oriental, le Bar-El Gazal, le Tibesti. La montée de ces violences a conduit le gouvernement à déclarer l'état d'urgence dans les provinces orientales de Ouaddaï et de Sila en janvier 2021, et même avant en 2019.¹⁵

La multiplication de ces conflits et les inégalités de genre imposent de définir une nouvelle approche de prévention et de gestion de conflits adaptée à chaque contexte afin d'anticiper et mieux gérer de tels cas dans une approche participative et inclusive de tous les acteurs y compris les femmes et les jeunes. L'attention sera portée dans le cadre de cette initiative sur les conflits communautaires qui peuvent avoir un impact négatif très rapide sur la stabilité du pays en raison des facteurs déclencheurs suivants : absence ou faiblesse de l'administration ou de l'autorité de l'Etat, absence de justice ou justice partielle, lutte pour le contrôle des chefferies

¹⁴ <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/chad/document/tchad-hrp-2022032022>

¹⁵ Ibid.

traditionnelles et de succession, lutte pour la gestion foncière et des ressources naturelles, discriminations basées sur le genre, mauvaise gestion des zones de transhumance et des points d'eau, etc. Ces conflits, qui surviennent au sein des communautés et sont souvent amplifiés par les attitudes des autorités administratives ou militaires dans la manière de les gérer, ont montré ces derniers temps les impacts négatifs qu'ils peuvent avoir sur la cohésion sociale et la paix.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹⁶, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Tirant les leçons des initiatives précédentes y compris des projets financés par le PBF, le projet adopte une stratégie d'ancrage dans l'engagement politique et institutionnel du Gouvernement pour la résolution pacifique des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale. Le projet appuie directement la vision nationale de réconciliation nationale et de cohésion sociale illustrée dans **les recommandations du DNIS** traduites dans le projet de **décret portant sur la création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de paix, de réconciliation et de cohésion sociale, et de ses démembrements** en cours de validation par le Gouvernement.

Au niveau des Nations Unies, le projet s'aligne avec l'actuel **Plan cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement (UNDAF)** prolongé jusqu'en 2023 et dont le résultat stratégique 3 : « Gouvernance-paix-sécurité » qui comporte entre autres le renforcement de la paix et de la cohésion sociale. Ce résultat entend appuyer les institutions de la République et autres cadres nationaux mandatés à cet effet pour mieux remplir leur mission de veille stratégique, d'appuis conseils, de sensibilisation et de promotion des dialogues intercommunautaires en mettant à contribution les leaders traditionnels et religieux. Au niveau décentralisé, un accompagnement sera apporté pour la mise en place des comités locaux de paix dans le contexte des zones post-conflits ou à risques de conflits.

Par ailleurs, le projet s'aligne dans la continuité et/ou la complémentarité avec diverses initiatives précédentes et actuelles de consolidation de la paix, et permet ainsi de capitaliser sur les acquis et investissements précédents pour une action plus durable.

En plus de cela, il est à noter que le Gouvernement assure lui-même actuellement la coordination de cette initiative par l'organisation des réunions régulières avec les parties prenantes et partenaires de mise en œuvre. C'est aussi le Gouvernement qui exhorte les partenaires à poursuivre le travail dans ce domaine. Tous les paramètres essentiels à l'appropriation nationale sont définis par le Gouvernement. De plus, le projet aidera les acteurs nationaux à impliquer les groupes clés, notamment les jeunes, les femmes, les gouvernants locaux, les chefs traditionnels, les communautés locales, les leaders religieux, les artistes et les médias. A travers les initiatives au niveau local, le projet vise ainsi à garantir que toutes les populations marginalisées, femmes et hommes, jeunes filles et jeunes garçons ainsi que les moins jeunes aient la possibilité de participer au processus de paix au niveau local et national. Dans la perspective du retour à l'ordre constitutionnel, des actions importantes ont déjà été posées par le Gouvernement de Transition, notamment : (i) l'adoption d'une feuille de route

¹⁶ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

de la transition, (ii) la mise en place du Conseil National de Transition, qui fait office d'Organe législatif, (iii) la mise en place du Comité chargé d'organiser le dialogue national (CODNI), et (iv) l'organisation des pré-dialogues. C'est ainsi qu'après la négociation et la signature à Doha, le 8 août 2022, d'un accord de paix avec une quarantaine de groupes politico-militaires, le Gouvernement a organisé à N'Djamena, du 20 août au 8 octobre 2022, un Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS), avec la participation des forces vives du pays mais dont l'inclusivité a été remise en cause par une partie du peuple. En application des résolutions dudit Dialogue, la transition politique a été prorogée de deux (2) ans, jusqu'en octobre 2024, et un Gouvernement d'union nationale mis en place pour conduire la deuxième phase de la transition.

Durant le DNIS, la prévention et la gestion des conflits tant au niveau national qu'au niveau des provinces ont été relevées comme étant des gages de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Les discussions tenues lors du DNIS ont débouché sur une analyse des différents conflits récurrents (éleveurs agriculteurs, d'ordre politique, d'ordre socioculturels, ...) au Tchad afin de développer des pistes de solutions pérennes. Ainsi, au terme du DNIS, il a été recommandé entre autres :

- D'impliquer massivement les acteurs créatifs et artistiques, les leaders religieux, les femmes, les personnes vivant avec handicap, les journalistes et les leaders d'opinion dans le processus de réconciliation nationale ;
- De former des médiateurs sociaux à tous les niveaux des unités administratives pour faciliter la résolution des conflits sociaux ;
- De créer et renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des conflits inter et intracommunautaires ;
- De former et impliquer les femmes, les jeunes filles et garçons et les personnes vivant avec handicap dans la prévention et la gestion des conflits ;
- D'initier la création une Commission Pardon, Réparation et Réconciliation.

La deuxième phase de la transition offre donc une opportunité pour le Tchad de créer toutes les conditions nécessaires afin de consolider la paix, gage d'un développement durable et inclusif. Au nombre de ces conditions nécessaires, il convient de rétablir la confiance entre l'Etat et les populations en répondant aux besoins de celles-ci qui sont l'accès aux services de base de manière équitable et l'accès à la justice pour tous.

Dans son orientation politique, le Gouvernement a clairement indiqué que l'une des principales menaces à la paix et à la stabilité du pays est le développement inégal entre les différentes provinces du pays.

Ce projet, en proposant d'accompagner l'opérationnalisation des démembrements de la Commission nationale de Paix, Réconciliation et Cohésion Sociale, s'inscrit en droite ligne dans les priorités gouvernementales de réconciliation et de cohésion sociale telles qu'énoncées dans les recommandations du récent Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS), et traduites dans la future Stratégie nationale de consolidation de la paix qui est en cours d'élaboration et dont l'ONG PROMEDIATION est partie prenante avec le gouvernement, ainsi que le projet de décret portant sur la création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de paix, de réconciliation et de cohésion sociale, et de ses démembrements.

Le fait que le Gouvernement du Tchad prenne cette décision en assurant l'ancrage institutionnel à travers le ministère en charge de la réconciliation nationale comme stipulé dans l'Article 23 du Décret N° 0084/PT/PM/2022 Portant Structure Générale du Gouvernement et

attributions de ses membres, constitue un grand atout pour l'appropriation et la pérennisation des actions du projet. En effet, le Décret attribue le rôle de coordination sur l'ensemble du territoire national, de toutes les actions d'information, de sensibilisation, de prévention et de promotion de la paix et de la réconciliation nationale au Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale. Le Décret attribue également à ce ministère le rôle d'appui actif à la création, à l'opérationnalisation, au suivi et à l'évaluation **des comités provinciaux** de paix et de réconciliation et de leurs démembrements (11^{ème} tiret de l'Article 23). Ainsi, la mise en place et/ou le renforcement des démembrements de la Commission Nationale de Paix, Réconciliation Nationale et Cohésion Sociale dans les provinces permet de travailler en étroite collaboration avec les autorités à tous les niveaux y compris les acteurs coutumiers et de la société civile, de pérenniser et d'assurer la durabilité du projet, et donc d'agir pour accroître la sécurité humaine dans les provinces ciblées. Le Gouvernement aura pour rôle de garantir le respect des textes juridiques mis en place, d'offrir des facilités pour l'utilisation des infrastructures officielles de l'Etat, d'offrir des facilités pour l'accès aux médias de l'Etat, etc. Une fois mise en place, l'intervention PBF s'efforcera d'appuyer une voie de communication régulière entre la commission nationale et les **comités** provinciaux pour assurer un meilleur partage des informations. Des rapports mensuels sur l'état des conflits de leur provinces respectives seront notamment transmis comme cela est habituellement fait entre les ministères et leurs délégations provinciales. Pour garantir la pérennisation de cette initiative, l'accent sera mis essentiellement sur les capacités et ressources humaines locales plutôt que sur les ressources financières car l'expérience a montré que les projets qui dépendent exclusivement des ressources financières ne sont pas viables à long terme. Cependant l'Etat pourra intégrer dans son budget annuel la prise en charge du fonctionnement **des comités** afin de garantir la continuité du travail.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet de prévention de la Féminisation des modes opératoires des groupes extrémistes au Tchad (PNUD/UNICEF)	PBF : 1 500 000 USD	Appui à la sensibilisation et à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles afin de les préserver contre l'enrôlement volontaire par les groupes extrémistes.	Les jeunes filles et les femmes sont sensibilisées contre l'enrôlement dans les groupes extrémistes, par conséquent elles seront plus aptes à contribuer à la cohésion sociale et à la paix. Zone de mise en œuvre : Lac, Hadjer Lamis
Projet d'Appui à la participation citoyenne des jeunes et des	PBF : 3 491 000 USD	Consolidation de la paix par l'amélioration de la participation des	Zones : Lac, Hadjer Lamis, Moundou dans la province du Logone occidental, Ndjamena.

femmes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix au Tchad. (PNUD/UNICEF)		jeunes hommes, des jeunes femmes et des femmes aux mécanismes de prise de décision, de prévention et de résolution des conflits au niveau local et communautaire.	Ce projet est en complémentarité avec l'initiative actuelle parce qu'une participation citoyenne importante des jeunes et des femmes renforce le dialogue et la cohésion sociale
Projet de Fenêtre Nationale de Facilité Régionale de Stabilisation du bassin du Lac Tchad (PNUD)	Financements multiples : 2 000 000 USD	Stabilisation de la zone du bassin du Lac Tchad, et s'appuyant sur les infrastructures diverses et l'offre de services de base.	Zones : Provinces du Lac et du Hadjer Lamis et un appui au niveau central. La stabilisation de ces provinces est un élément essentiel pour contribuer à la paix dans la zone du bassin du Lac Tchad
Habiliter les jeunes vulnérables du centre du Tchad à devenir des agents de consolidation de la paix (OIM/PAM)	PBF pour 3,434,699 USD	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue entre les jeunes et les autorités • Renforcement de la participation des jeunes • Formations professionnelles pour créer des alternatives sur place • Sensibilisation concernant la migration irrégulière vers le nord 	Réduction de la migration irrégulière vers les zones aurifères
Promouvoir la consolidation de la paix par la résolution des conflits et le dialogue entre les communautés et les autorités locales dans le nord du Tchad (OIM/HI 02/2021 et 08/2022)	PBF pour 3,000,000 USD	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de confiance entre les autorités et les communautés - Soutien à la gestion des conflits liés aux ressources naturelles 	Les comités de paix seront mieux aptes à résoudre les conflits liés aux ressources naturelles. Les comités de paix existants du Borkou et de l'Ennedi Ouest sont déjà engagés dans ce projet Nglä Ha.

			Contrairement à ce projet, un axant claire sera porté sur la réconciliation nationale en cette période de transition.
Les jeunes tisserands de paix dans les régions transfrontalières du Gabon, Cameroun et Tchad (UNESCO, ONUDC) 14/10/2020 – 14/10/2023	PBF pour 914 167 USD	Création d'un réseau de 650 jeunes tisserands de la paix, pour les rendre acteurs dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans les régions frontalières avec le Cameroun	Zones : Mayo-Kebbi Est, Mayo-Kebbi Ouest

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

L'objectif principal du projet est de **contribuer à la diffusion des mécanismes provinciaux de paix et réconciliation visant à la prévention, la réconciliation et à la gestion des potentiels conflits et crises pouvant affecter la sécurité, la stabilité et la cohésion sociale au Tchad.**

Par cet objectif, le projet accompagnera la politique du Gouvernement tchadien et du Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale à travers l'appui à la structuration des démembrements de la Commission Nationale de Paix, de Réconciliation Nationale et de Cohésion Sociale dans les provinces de la Tandjilé, du Mayo Kebbi Ouest, du Chari Baguirmi, de N'Djamena, du Borkou, de l'Ennedi Ouest, du Tibesti et du Bar-El Gazal, conformément au projet de décret et en synergie avec les actions déjà entreprises.

Les principales **stratégies** prévues pour atteindre l'objectif primordial du projet sont :

- Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et communautaires des Comités en matière de techniques d'analyse et résolution des conflits, de médiation, droits humains, égalité de genre et gestion pacifique des conflits ;
- Le plaidoyer pour l'inclusion transversale des jeunes filles et garçons, des femmes et des représentants de la société civile (notamment les organisations des jeunes et des

- femmes) dans **les Comités** et de leur prise en compte dans les priorités de travail des Comités ;
- Le soutien à la mobilisation et à l'engagement communautaire des femmes, des jeunes filles et jeunes garçons et des Organisations de la Société Civile pour la prévention et la gestion des conflits locaux ;
 - L'accompagnement des Comités et des acteurs locaux dans la réalisation d'interventions concrètes visant à la prévention des conflits locaux et à la promotion de la cohabitation pacifique (stratégie recherche-action).

Ces différentes stratégies permettront d'agir à la fois sur les **causes structurelles et adjacentes liées à la prolifération des conflits au Tchad**. En effet, les multiples conflictualités (liés à la gestion des ressources naturelles, conflits politico-militaires, intercommunautaires, etc.) qui persistent au Tchad sont souvent amplifiées par les **faibles attitudes des autorités administratives et étatiques** dans la prévention et gestion des conflits ainsi que par la **marginalisation des jeunes filles et garçons et des femmes** dans l'analyse, la prévention et la gestion des conflits. Ces éléments, exacerbés par l'absence des espaces de gouvernance locale efficaces et inclusifs, contribuent à **miner le lien de confiance** entre les communautés d'une part mais aussi avec les autorités administratives et l'Etat d'autre part.

La vision globale de ce projet pour la paix est de garantir l'efficacité de la Commission nationale et de ses démembrements inclusifs des autorités ministérielles, traditionnelles et religieuse, des jeunes filles et garçons et des femmes en favorisant le renforcement des **liens de confiance** entre tous ces acteurs et en promouvant la **présence et la reconnaissance de l'Etat en tant qu'acteur** clé dans la fourniture des services de prévention et de gestion des conflits et dans la réalisation des actions concrètes pour le développement local.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » **au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.
- (Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).*

La théorie de changement repose sur l'hypothèse de base que la non-inclusion de la population locale et le manque d'outils, mécanismes et espaces de gouvernance efficaces de gestion des conflits, menacent la coexistence pacifique et la cohésion sociale. La théorie reconnaît le rôle des jeunes (hommes et femmes) dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale, en vertu de leur potentiel, jusqu'à ce moment inexploité, en tant qu'agents de changement pour contribuer à la paix et à la stabilité, et à rendre la société civile tchadienne plus pacifique et inclusive. Compte tenu du contexte géographique et thématique spécifique décrit, ce projet veut contribuer à la diffusion des mécanismes provinciaux de paix qui permettront de prévenir et gérer les potentiels conflits et crises pouvant affecter la sécurité, la stabilité, la paix et la cohésion sociale dans les zones d'interventions en cherchant à répondre aux besoins identifiés qui sont les suivants :

- Renforcer et évaluer l'efficacité des mécanismes provinciaux existants de paix et de réconciliation ;
- Promouvoir l'inclusion, l'implication et la capacité décisionnelle de la population locale, des jeunes et des femmes dans les processus de dialogues, d'identification des problèmes, de construction de la paix en les intégrant systématiquement dans toutes les structures de réflexion et d'action dans le domaine de la recherche de la paix et de la cohésion sociale ;
- Renforcer les compétences des acteurs sur les thématiques de droits humains, de l'égalité des sexes, de la gestion pacifique des conflits et de la cohésion sociale.

S'agissant des besoins sur lesquels il faut agir, la **Théorie du Changement** suppose que :

Si chaque province dispose d'un mécanisme efficace, inclusif et participatif de prévention et gestion des conflits,

Si ces mécanismes disposent des moyens adéquats pour fonctionner de manière inclusive et participative, impliquant les populations (y compris les jeunes filles et jeunes garçons, et les personnes vivant avec un handicap) qui auront davantage voix au chapitre sur ce qui les concerne,

et Si des actions concrètes et ayant un impact pour promouvoir l'engagement des groupes marginalisés tels que les jeunes et les femmes pour la réconciliation et une paix durable sont mises en œuvre par l'Etat,

Alors les niveaux de confiance et de responsabilité entre les communautés, les acteurs politiques et le Gouvernement s'amélioreront, ainsi la probabilité d'une paix durable augmentera et le pays se tournera vers le développement. L'hypothèse clé est que tous les efforts soient faits pour promouvoir une meilleure appropriation et inclusion y compris des femmes, des jeunes filles et garçons dans les processus de prévention des conflits et de maintien de la paix des communautés. En conséquence, cela facilitera le contrôle par les populations de leurs propres destinées en matière de cohésion sociale, de paix et de développement.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

En suivant la théorie du changement comme élaborée à la section II.b, le projet vise à atteindre 2 Résultats et a retenu 4 produits complémentaires et interconnectés :

Résultat 1 : Des comités de paix, de réconciliation et de cohésion sociale pour la prévention, la gestion des conflits et la réconciliation intégrant les jeunes filles, femmes, garçons et toutes les parties prenantes marginalisées sont opérationnels dans les 8 provinces ciblées.

Produit 1.1 : 8 provinces du Tchad disposent des comités provinciaux et/ou départementaux de paix, de réconciliation et de cohésion sociale opérationnels.

Dans le but d'accompagner les initiatives gouvernementales de consolidation de la paix et de réconciliation, et en lien avec les recommandations du récent Dialogue National Inclusif et Souverain, le projet soutiendra la mise en place et l'opérationnalisation des **comités** de paix, de réconciliation et de cohésion sociale aux niveaux provincial et/ou départemental dans les provinces ciblées. Selon les recherches préliminaires réalisées, certaines provinces disposent déjà de structures de coordination en charge de la paix tandis que d'autres n'en ont pas. Ainsi, le Produit 1.1 s'attèlera à soutenir l'harmonisation des structures existantes (dans les provinces en disposant déjà) avec le projet de décret national, ou alors la création de structures selon les dispositions du décret. L'appui se fera aux niveaux provincial, départemental et sous-préfectoral, et en suivant les principes de représentativité, inclusivité et équité.

Activité 1.1.1 : Réalisation d'une cartographie des acteurs de concertation et de paix dans chacune des provinces.

Dans un premier temps, le projet s'attèlera à réaliser dans chaque province une évaluation des acteurs de médiation, de concertation et de paix. Ladite évaluation permettra de mieux comprendre les capacités locales de consolidation de la paix et de cohésion sociale, et informera par ailleurs les aspects pratiques de la mise en place des **comités**. L'analyse permettra ainsi d'identifier les besoins techniques mais aussi en capacité des nouveaux comités y compris ceux existants. Une expertise externe sera déployée dans chacune des trois provinces suivant des méthodologies adaptées au contexte et prenant en compte la notion « Ne pas nuire » (Do No Harm) avec des groupements et associations et en étroite collaboration et participation de tous les acteurs y compris les femmes, jeunes, autorités coutumières. Dans chacune des provinces, l'analyse sera restituée aux participants/es afin de faciliter leur appropriation. La cartographie sera disponible pour les parties prenantes et partagée avec le Secrétariat du Fonds de Consolidation de la Paix au Tchad pour dissémination.

Activité 1.1.2 : Création et renforcement des structures de paix.

Le projet entend initier la création de **comités** de paix, de réconciliation et de cohésion sociale dans les Départements et sous-préfectures des provinces cibles renforçant ainsi le lien entre les actions au niveau micro et niveau macro. Il est nécessaire de soutenir les efforts de consolidation de la paix à ces niveaux afin de mieux prévenir les escalades des conflits. Les **comités** provinciaux de paix bénéficieront donc d'une part du soutien des structures de paix départementales mais aussi d'autre part, d'une chaîne d'information efficace pour assurer une véritable couverture de la province en cas d'organisation de médiation ou de nécessité d'intervenir. La mise en place des structures de paix suivra le projet de décret portant sur la création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de paix, de réconciliation et de cohésion sociale, et de ses démembrements. Une attention particulière sera portée sur la représentativité de tous les acteurs communautaires dont les femmes, les jeunes, les personnes du troisième âge, les personnes vivant avec un handicap, et les migrants. Les populations migrantes concernent ici les personnes résidentes dans une province cible après avoir quitté leur province d'origine. Un plaidoyer sera fait pour que les **Comités** créés développent un plan de travail autonome en coordination avec les autorités centrales.

Produit 1.2 : Les **comités mis en place contribuent à la prévention et la résolution pacifique des conflits dans les huit provinces.**

Activité 1.2.1 : Mise en place d'un mécanisme de partage d'informations et d'identification des conflits.

Un système d'alerte précoce et de collaboration entre les différentes structures de paix d'une province ciblée sera initié afin d'éviter l'escalade de certaines tensions. En étant mieux informés par le biais de ce mécanisme de partage d'information clés, les différents **Comités** seront mieux aptes à soutenir les initiatives de médiations à chaque niveau. La méthodologie de TTT de l'OIM (Transhumance Tracking Tool) qui permet de collecter des informations clés liées à l'activité de transhumance notamment avec le partenariat avec les informateurs clés et les structures locales sera utilisée pour faciliter le partage d'information sur les incidences de conflits entre les différentes structures de paix.

Activité 1.2.2 : Soutien technique et matériel aux structures de paix.

Les structures de paix (provinciales, départementales et Sous-préfectorales) recevront un soutien technique et matériel afin de leur permettre de répondre aux conflits et de mener des actions de consolidation de la paix et de réconciliation d'une manière plus proactive. La nature de ce soutien sera déterminée en partie durant l'évaluation préliminaire, mais aussi à travers des échanges ouverts entre les **Comités** et les communautés. Il s'agit entre autres de formations en négociation, médiation ou encore communication non violente.

Résultat 2 : Le niveau de confiance et de responsabilité entre les communautés, les autorités administratives et acteurs de sécurité est amélioré afin de renforcer la paix et le développement durable.

Produit 2.1 : Des actions de dialogue inclusif et participatif sont réalisées à travers les **comités mis en place dans les huit provinces.**

Parmi les prérogatives des Comités figure la promotion du dialogue intercommunautaire ainsi que toute autre action visant à renforcer la compréhension mutuelle et la cohésion entre les individus, groupes, communautés et autorités impliqués à tous les niveaux dans la prévention et gestion des conflits. Par conséquent, le projet vise à soutenir l'organisation des activités de rencontre et échange visant à favoriser le rétablissement des liens de confiance et la compréhension entre les groupes sociaux notamment les membres de la communauté et les autorités administratives.

Activité 2.1.1 : Organisation d'un forum des gouverneurs.

Faisant office de premiers représentants de l'Etat et garants de la sécurité des citoyens dans leurs provinces respectives, les gouverneurs participent pleinement à la consolidation de la paix. A cet effet, un forum des gouverneurs des huit provinces ciblées sera organisé à la suite de la création des comités de paix pour promouvoir dès le début des synergies avec l'administration. Suivant l'organisation du forum, un mécanisme de partage d'information sera mis sur pied pour des mises à jour périodiques et le suivi des recommandations des forums. La participation des organisations des femmes, des jeunes filles et garçons et des forces de sécurité sera également sollicitée.

Activité 2.1.2 : Renforcement de la coordination entre les autorités civiles et les forces sécuritaires sur les principes du genre, des droits humains, d'équité et d'inclusivité.

Le dialogue entre les démembrés de la Commission nationale de paix et les Forces de Défense et de Sécurité est indispensable pour assurer un suivi des recommandations des échanges communautaires, mais aussi la redevabilité entre les acteurs. Dans cette optique, le projet soutiendra le renforcement de la coordination exclusivement entre les structures à travers l'appui à l'organisation de réunions de coordination sous la direction des autorités administratives locales. Le cadre de coordination mis en place permettra d'assurer la liaison entre les structures et de faire respecter les principes de sécurité humaine et de droits humains. Au besoin, des formations seront organisées pour tous les membres des structures de coordination sur le respect et la promotion de la sécurité humaine.

Activité 2.1.3 : Organisation des séances de dialogues intergénérationnels.

La synthèse du DNIS a clairement établi l'importance du rôle que la jeunesse peut jouer dans le développement et le processus de changement sociétal du Tchad. Une des recommandations dans la thématique de politiques publiques porte par ailleurs l'accent sur l'inclusion de la jeunesse dans la prise de décisions. Le projet entend soutenir le Gouvernement tant au niveau local que national dans ses efforts d'insertion des priorités des jeunes dans les politiques censées reformer le Tchad pendant la transition. Ainsi, au moins 2 sessions de dialogues intergénérationnels seront organisées dans chacune des provinces en coordination avec les associations de jeunes inclusives. Par conséquent, des actions concrètes pour l'amélioration des conditions de vies des jeunes filles et garçons seront donc soutenues à la suite des dialogues.

Activité 2.1.4 : Organisation des visites d'échange entre les acteurs de paix dans les différentes provinces.

Des visites d'échanges d'expériences et des bonnes pratiques sur la prévention et médiation des conflits entre les comités de paix accompagnés par le projet seront organisées pour aider à combler les fractures interrégionales notamment Nord-Sud et encourager l'apprentissage par les pairs. Ces rencontres seront l'occasion d'aborder les causes des tensions en vue d'adopter des solutions qui restent efficaces dans certaines provinces tout en considérant les différents contextes. Les visites seront par ailleurs les occasions de restitution des recommandations du forum des Gouverneurs. Les leçons apprises et recommandations permettront par ailleurs de jeter les bases pour une approche nationale de prévention des conflits, de cohésion sociale et de consolidation de la paix.

Produit 2.2 : Les différents groupes cibles (associations de jeunes, milieu scolaire, délégations provinciales/départementales/sous-préfectorales...) sont sensibilisés et éduqués sur les droits humains et le vivre-ensemble.

Parallèlement aux activités du Produit 1, le projet adoptera des actions visant à sensibiliser les communautés, notamment les jeunes (filles et garçons), autour des thèmes de la promotion de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation à travers la mobilisation des Groupes de théâtre et des radios communautaires locales pour la diffusion de messages transformatives visant à la consolidation de la paix et la déconstruction des rhétoriques conflictuelles qui affectent la jeunesse.

Activité 2.2.1 : Organisation des campagnes de sensibilisation multidimensionnelles sur le genre, les droits humains et le vivre-ensemble.

Dans chacune des provinces, une campagne de sensibilisation multidimensionnelle sur la consolidation de la paix et la cohésion sociale sera menée en partenariat avec les différents acteurs locaux (médias communautaires, troupe théâtrale, troupes musicales, communicateurs traditionnels, leaders religieux, auprès des parents d'élèves, structures de femmes). La campagne se propose d'utiliser les différentes formes de communication ainsi que les plateformes mises en place par les associations de jeunes et les échanges pour permettre une meilleure compréhension sur le genre, les droits humains et le vivre-ensemble avec notamment un appui des autorités locales. La consolidation de la paix, la prévention des conflits, la résolution pacifique des différends et l'importance de la réconciliation seront quelques thèmes qui seront abordés.

Activité 2.2.2 : Appui aux actions de consolidation de la paix au niveau local dans chacune des provinces.

Afin d'assurer l'appropriation et la durabilité des actions du projet, il est impératif que les acteurs clés soient outillés et renforcés dans leur capacité d'action. Ainsi, le projet soutiendra des actions de consolidation de la paix dirigées par les comités de paix afin de prévenir ou résoudre certains conflits. Nous notons de nombreux conflits latents particulièrement au Nord qui ne sont pas adressés par manque de moyens pour organiser les rencontres nécessaires à un début de médiation. Ces actions pourront aussi se matérialiser par l'organisation de séries de "town hall" dans les localités de la province pour réunir les acteurs concernés par un conflit ou autres personnes souhaitant apporter leur contribution afin de développer des pistes de solutions pérennes pour la gestion des tensions. Les initiatives de paix pourront également se caractériser par un processus d'identification d'intérêts communs (projets, dividendes de paix, etc.) aux parties en conflits qui pourra culminer sur des investissements du projet afin de favoriser la stabilité ou contribuer à la résolution d'une tension donnée.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

L'intervention se déroulera dans 8 provinces suivant la répartition ci-après entre les organisations membres du consortium :

- PNUD (lead avec 5 provinces): Bar-El Gazal, Chari Baguirmi, Mayo Kebbi Ouest, N'Djamena, Tandjilé,
- OIM (avec 3 provinces): Borkou, Ennedi Ouest, Tibesti

Le choix des provinces a été effectué en collaboration avec le Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale, et était guidé par le fait que ces dernières ne sont pas prises en compte dans la répartition que le Gouvernement à travers le ministère en charge de la réconciliation avait faite avec d'autres partenaires qui appuient la mise en place des Comités. Il s'agit de PROMEDIATION (5 provinces : Salamat, Logone occidentale, Logone orientale, Ouaddaï, Wadi Fira), Family Health International (5 provinces : Moyen-chari, Mayo-Kebbi Est, Lac, Hadjer-Lamis, Sila), le Centre pour le Dialogue Humanitaire (5 provinces : Guéra, Mandoul, Kanem, Ennedi Est, Batha). Il faut cependant noter que cette répartition n'est pas suivie d'action concrètes sur le terrain pour le moment.

Le choix des provinces a été réalisé sur la base d'expériences préalables et de la présence de chacune des organisations dans les provinces. En effet, l'OIM possède un sous-bureau dans la province du Borkou et mène des projets dans les provinces de l'Ennedi-Ouest et du Tibesti. Le PNUD met en œuvre depuis plusieurs années diverses interventions dans les cinq provinces (Tandjilé, N'Djamena, Bar-El Gazal, Mayo Kebbi Ouest, Chari Baguirmi) qui lui valent une présence forte et une agilité d'intervention. L'organisation a pu développer des partenariats avec divers acteurs qui faciliteront le déploiement des interventions de ce projet.

Les deux agences s'assureront que le même paquet de services et d'assistance seront offerts aux partenaires dans les différentes provinces. Des planifications conjointes seront organisées mensuellement pour assurer une bonne coordination des interventions.

Les bénéficiaires directs du projet sont énumérés dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	#	Dont femmes	Actions
Membres des comités provinciaux de paix, de réconciliation et de cohésion sociale *	128	Au moins 30%	Activité 1.1.4 : Bénéficiaires du soutien technique et matériels aux Comités provinciaux de paix
Gouverneurs	8	2 femmes soit 25%	Activité 2.1.1 : Participation au Forum national des gouverneurs
Autorités administratives, religieuses et traditionnelles locales (Chef des cantons, Imams...)	au moins 200	20%	Activité 2.1.3 : Séances de dialogues intergénérationnels Activité 2.2.1 : Campagnes de sensibilisation multidimensionnelles sur la paix, la réconciliation et la cohésion sociale (participation focus groups)
Forces de Défense et Sécurité (FDS)	au moins 150	Au moins 20%	Activité 2.1.2 : La coordination entre les autorités civiles et les forces sécuritaires est renforcée et les acteurs sont outillés sur les principes de sécurité humaine et de droits de l'Homme
Jeunes (15-35 ans)	1.920	au moins 50%	Activité 2.1.2 : Participation sessions de dialogues entre la population civile et les FDS (320 jeunes dont 120 femmes) Activité 2.1.3 : Organisation des séances de dialogues intergénérationnels Activité 2.2.1 : Campagnes de sensibilisation multidimensionnelles sur la paix, la réconciliation et la cohésion sociale (au moins 1600 jeunes participants aux activités de sensibilisation)

Organisations de la Société Civiles/Associations (des jeunes et femmes)	32	N/A	<p>Activité 2.1.3 : Organisation des séances de dialogues intergénérationnels</p> <p>Activité 2.1.1 : Organisation d'un forum des gouverneurs</p> <p>Activité 2.2.1 : Campagnes de sensibilisation multidimensionnelles sur la paix, la réconciliation et la cohésion sociale (subventions pour la réalisation des initiatives de sensibilisation locales)</p>
---	----	-----	--

*Les membres des **Comités provinciaux** sont nommés par les autorités centrales selon des critères qui tiendront en compte la résidence dans la localité d'installation du comité, la probité morale reconnue au sein de la communauté d'appartenance, les capacités dans la prévention, gestion et résolution pacifique des conflits, l'impartialité dans l'exercice de leurs fonctions et la connaissance du Français et/ou Arabe.

Selon le projet de décret portant la création de la Commission Nationale de paix, de réconciliation nationale et de cohésion sociale et ses démembrements, les **comités** à niveau provincial sont ainsi composés :

- Un.e Coordonnateur Provincial (le Gouverneur/la Gouverneure) ;
- Un.e Coordonnateur/trice Provincial(e) 1^e Adjoint(e) (Délégué(e) des Droits Humain) ;
- Un.e Coordonnateur/trice Provincial(e) 2^{ème} Adjoint(e) (Représentant(e) des Chefferies traditionnelles) ;
- Un.e Rapporteur Général(e) (Délégué(e) du MRNCS) ;
- Un.e Rapporteur Général(e) Adjoint(e) (Représentant(e) des Organisations religieuses)
- Une représentante des organisations féminines ;
- Un.e représentant(e) des organisations des jeunes ;
- Un.e représentant(e) des organisations des éleveurs ;
- Un.e représentant(e) des organisations des agriculteurs ;
- Un.e représentant(e) des Forces de Défense et de Sécurité ;
- Le/la Délégué(e) provincial(e) du Ministère en Charge de l'Agriculture ;
- Le/la Délégué(e) provincial(e) du Ministère en Charge de l'élevage ;
- Le/la Délégué(e) provincial(e) du Ministère en Charge des Affaires Foncières ;
- Le/la Délégué(e) provincial(e) du Ministère en Charge du Plan ;
- Le/la Délégué(e) provincial(e) du Ministère en Charge de l'eau ;
- Le/la Délégué provincial du Ministère en Charge de l'Environnement ;
- Le/la Délégué(e) provincial(e) du Ministère en charge du Genre.

Les **bénéficiaires indirects** sont les populations des huit (8) provinces ciblées.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
<p>Organisation bénéficiaire : Programme des Nations Unies pour le développement (Agence Lead)</p> <p>Partenaires d'exécution : CELIAF LTDH SECADEV APIL Ministère de l'administration du territoire Ministère de la prospective économique Ministère de la justice Ministère de l'éducation Ministère de la sécurité publique Alliance Tchadienne Universelle Union des jeunes de Baltram Unnion des femmes de Mani CAJDK CAFDL</p>	50 millions USD	<ul style="list-style-type: none"> • Global Fund • Allemagne • Union Européenne • OIF • PBF • Funding Windows (PNUD) • Pays Bas • Gouvernement Tchad/BA DEA • Suisse • Suède 	N'Djamena (bureau pays) N'Djamena (bureau des projets) Bol (Sous bureau projet) Massakory (Sous bureau projet)	160 employés dont 130 à N'Djamena et 30 sur le terrain répartis entre Bol et Massakory	Un spécialiste de programme Un analyste programme Une associée au programme Un analyste suivi évaluation du bureau pays

Alliance Tchadienne Universelle					
Organisation bénéficiaire : Organisation internationale pour les migrations (OIM)	18.4 millions USD	Allemagne, États-Unis, Union Européenne, PBF, Canada, Australie, Rep. of Korea, France, Suède	Bureau central : N'Djamena Sous-bureaux : • Faya • Baga Sola • Bol • Moussoro • Farchana • Goré	216 employés, dont 127 à N'Djamena	2 experts techniques (Consolidation de la Paix et nexus Humanitaire-Paix-Développement) 1 spécialiste en suivi et évaluation
Partenaires d'exécution : ATURAD (Association des témoins des urgences et des actions de développement)					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Les organisations de mise en œuvre du projet sont le PNUD et l'OIM. Ce choix est fait vu leur expertise avérée (appui aux jeunes, à la cohésion sociale, migration à risques, prévention et gestion des conflits, accès à l'état de droit et à la justice, etc.) mais aussi du fait de leur présence et capacité d'action dans les zones d'intervention. Chaque organisation est responsable de la gestion des ressources allouées visant à atteindre les objectifs fixés par les résultats.

En tant qu'agence chef de file, le PNUD assurera la coordination générale des activités du projet au quotidien ; elle coordonnera l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi des plans de travail et l'élaboration des rapports périodiques relatifs aux résultats, afin de rendre compte de l'exécution des activités et des ressources. Le PNUD appuiera la mise en place d'un comité technique et d'un comité de pilotage du projet en lien avec le Bureau du Coordinateur Résident du Système des Nations Unies au Tchad. Le PNUD organisera périodiquement avec les autres membres du consortium des missions de suivi des activités sur le terrain, la réalisation d'une évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du projet.

Agence	Staff	Pourcentage	Montant alloué
PNUD	Coordinateur/coordinatrice du projet (NOB)	100%	89 880 USD
	VNU (x7)	100%	292 080 USD
OIM	Coordonnateur de projet (P3)	40%	120 000 USD

	Chief of Mission	10%	9 600 USD
	Resource Management Officer	5%	7 442 USD
	IT Officer	5%	3 250 USD
	Finance Officer	5%	4 805 USD
	Procurement Officer	10%	4 783 USD
	HR Officer	10%	4 800 USD
	Communications Officer	10%	9 600 USD
	Senior Project Assistant N'Djamena	100%	36 000 USD
	ICT Assistant	10%	5 064 USD
	Assistant Ressources Humaines	10%	1 922 USD

L'OIM apportera son expertise concernant la question de migration, de cohésion sociale et de travail avec les jeunes et autorités locales pour la consolidation de la paix notamment dans les provinces du Borkou, Ennedi-Ouest et Tibesti dans lesquelles l'OIM a déjà travaillé dans le passé. Par ailleurs, l'OIM est la seule agence des Nations Unies présente dans le Nord du Tchad avec un sous-bureau dans la province du Borkou, ce qui facilitera un déploiement rapide et continu du personnel pour les besoins du projet. L'OIM mettra par ailleurs la méthodologie de son outil propre de suivi des flux de transhumance pour développer une méthodologie de partage d'informations sur les incidences de conflits afin de contribuer à leur réduction.

Le projet sera mis en œuvre par les deux agences sous la houlette d'un comité de pilotage chapeauté par le Ministère en charge de la réconciliation nationale. La fréquence des réunions du comité sera décidée durant la première rencontre, qui aura lieu au plus tard 1 mois après la date de début du projet. Cependant, des réunions techniques se tiendront régulièrement entre le PNUD et l'OIM pour assurer une bonne coordination. La fréquence sera mensuelle durant les six premiers mois de la mise en œuvre du projet et pourra être trimestrielle suivant la bonne évolution des activités.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Les deux organisations (PNUD et OIM) veilleront à adresser les risques survenant lors de la mise en œuvre des activités. Les risques liés à la mise en œuvre du projet sont divers :

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Soubresauts sociopolitiques liés à la deuxième phase de la transition qui pourrait engendrer des retards dans la coordination des activités avec le Gouvernement	Moyen	Coordination régulière avec le Ministère de la Réconciliation et du Dialogue pour une bonne planification des activités mais aussi pour trouver des solutions conjointes

Manque d'opérationnalisation du Décret	Moyen	Partage de bonnes pratiques mise en œuvre par les comités provinciaux de paix existants.
Difficultés à pérenniser les actions des comités	Faible	Partage de bonnes pratiques mise en œuvre par les comités de paix provinciaux existants.
Insécurité dû aux activités dans l'extrême nord du pays, notamment dans la province du Tibesti	Moyen	Coordination systématique des activités avec les autorités locales et respect des règles d'UNDSS
Faible implication des femmes et des jeunes due aux normes traditionnelles	Moyen	Adapter les activités du projet afin d'augmenter la participation des femmes et des jeunes. Sensibiliser les femmes, les jeunes et les chefs de communauté pour encourager l'engagement des femmes et jeunes.
Fortes instabilités liées au processus de transition	Moyen	Coordination continue avec les autorités provinciales et les points focaux du gouvernement afin de mieux préparer toutes modifications des activités du projet
Défis liés à la protection, manque de prise en compte des aspects Ne pas Nuire	Faible	Intégration des aspects de Ne pas Nuire dans l'implémentation des activités accompagné d'une sensibilité au contexte.
Tensions communautaires émergeant durant certaines activités	Faible	Renforcer les connecteurs au sein des communautés pour atténuer l'effet des facteurs de divisions.
Frustration causée par les critères de sélection des bénéficiaires entraînant des tensions	Faible	Réitérer l'importance du projet. Forte implication de toutes les autorités locales (administratives et coutumières) et des communautés.
Manque de coordination entre les agences de mise œuvre et retard de mise en œuvre des activités	Faible	Mise en place d'un meilleur plan de coordination facilitant la communication entre les différents points focaux des agences du projet
Manque de coordination avec les comités déjà	Moyen	Prise en compte de bonnes pratiques mise en place par

soutenus par d'autres partenaires		les comités existants qui collaborent déjà avec plusieurs partenaires.
Élections et changement de gouvernement	Moyen	L'équipe s'assurera d'informer le nouveau gouvernement des activités et objectifs du projet. La communication régulière avec les communautés sera renforcée afin de les informer de toutes suspensions d'activité potentielles.
Augmentation d'une réponse sécuritaire de l'état	Moyen	Maintien du contact avec les autorités locales, UNDSS et le gouvernement pour assurer la sécurité lors de la mise en place des activités
Inaccessibilité aux zones de mise en œuvre du fait des eaux de pluies : cas de la Tandjilé	Faible	Une reprogrammation sera nécessaire pour maximiser la mise en œuvre pendant la période sèche.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Les dispositions ci-dessous seront prises pour le suivi et l'évaluation du projet :

- Au cours du premier trimestre de la mise en œuvre du projet, une étude de référence sera conduite et elle permettra de disposer non seulement des données de référence mais également de compléter les indicateurs manquants.
- Le suivi des progrès réalisés sera assuré par les Organisations d'exécution du projet et leurs équipes opérationnelles sur le terrain, sous la supervision des différents points focaux de chaque agence à travers la mise en application du système de suivi et d'évaluation des Nations Unies. Le projet tachera également d'évaluer l'impact sur les questions de consolidation de la paix de l'intervention en se concertant régulièrement avec les associations de jeunes, les autorités locales et chefs traditionnels mais aussi en recueillant des témoignages.
- Les difficultés rencontrées durant le projet seront aussi relevées lors des réunions du comité technique du projet rassemblant les agences de mise en œuvre, les partenaires du Gouvernement, les membres des communautés et autres acteurs concernés. Cela permettra de mieux cibler les domaines nécessitant une amélioration.
- Une évaluation finale sera réalisée par une structure indépendante qui se chargera de déterminer si les différents résultats ont bien été atteints tout en mesurant l'efficacité des moyens mis en place.

- L'évaluation et le suivi de ce projet se feront de façon continue grâce notamment à la soumission de rapports périodiques (juin et novembre) au PBF qui permettent en eux-mêmes d'établir si la progression ordonnée du projet a bien lieu, de détecter tout ajustement nécessaire et en dernier lieu de déterminer si les objectifs sont atteints.
 - L'évaluation finale du projet sera réalisée par le PNUD qui prendra par ailleurs en charge cette composante du budget en tant qu'agence lead.
 - Bien que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ce projet incombent aux Organisations d'exécution, ces activités seront menées en étroite coordination avec le spécialiste en suivi et évaluation du secrétariat PBF.
 - Pour la réalisation des activités de suivi et de communication, le chef de projet (basé au PNUD) sera responsable d'une communication constante avec le PBSO, le Gouvernement et les autres partenaires en coordination avec l'OIM. Le PNUD et l'OIM organiseront une réunion mensuelle avec tous les chefs de projet/assistants de projet dans chaque bureau auxiliaire pour discuter des activités du projet. Le projet prévoit des déplacements fréquents dans les 8 provinces ciblées.
- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La durabilité du projet repose sur sa capacité à relier de manière adéquate les activités ciblant les ministères sectoriels, les autorités locales, les jeunes femmes et hommes et les associations des jeunes à des stratégies sectorielles plus larges.

L'alignement du projet avec le projet de décret va permettre d'assurer une synergie et continuité entre les activités du projet et les actions gouvernementales pour consolider la paix dans les localités. L'adoption du décret combinée aux actions du projet renforceront l'adoption de la problématique par les acteurs à tous les niveaux. De plus, l'investissement du projet sur la formation et l'outillage desdits acteurs sur les techniques de prévention et de solution pacifique des conflits permettra de cimenter les acquis, et donnera les capacités aux acteurs de répondre plus efficacement à la problématique sur le long terme.

Par ailleurs, le projet soutiendra le renforcement de la Commission nationale qui est basée à N'Djamena à travers notamment l'appui à l'organisation de réunions, le renforcement des capacités des membres et l'amélioration de la communication entre la capitale et les provinces. Cela contribuera à améliorer la transparence dans le partage des informations, mais aussi la confiance entre les responsables nationaux et provinciaux de consolidation de la paix et de réconciliation.

Les activités seront conçues en collaboration avec les ministères sectoriels et les autorités locales pour veiller à ce que le projet respecte les normes de chaque secteur. La forte participation des jeunes femmes et hommes garantira l'appropriation du processus de ciblage, de la mise en œuvre des activités et de la transparence dans tout le cycle du projet. Il s'agira en d'autres mots de parvenir à faire approprier le projet par les populations bénéficiaires en

mettant en place des mécanismes de concertation et de gestion afin de limiter tout problème entre les autorités locale et des jeunes.

Il s'agira également, à la fin du projet, de procéder à son évaluation, de relever l'impact qu'il a eu sur les bénéficiaires et de le présenter à d'autres bailleurs. Pour y parvenir : Un atelier de capitalisation du projet sera organisé à l'attention des partenaires et bailleurs pour présenter le projet, évaluer l'impact sur les bénéficiaires.

La mise en œuvre du projet est conçue pour une prise en charge complète des autorités locales et des jeunes femmes et hommes impliquées. Ceci implique une sensibilisation sur l'autonomisation et la pérennisation des acquis à travers les engagements des jeunes et associatives pour la consolidation de la paix. Ces efforts seront appuyés par les autorités locales qui œuvrent dans les zones cibles.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Pour ce projet, le décaissement de la première tranche sera conditionné à la mise à disposition de l'Arrête du Ministère de la Réconciliation Nationale, dans sa version signée. Le décaissement de la deuxième tranche sera conditionné à la mise à disposition de l'étude de référence des indicateurs, qui doit être conclue au plus tard 3 mois après le début du projet.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Totaux				
	Organisation recipiendaire 1 (budget en USD)	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD) - OIM	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	Totaux
1. Personnel et autres employés	\$ 234,000.00	\$ 207,266.00	\$ -	\$ 441,266.00
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 167,000.00	\$ 106,023.00	\$ -	\$ 273,023.00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ 189,000.00	\$ 24,000.00	\$ -	\$ 213,000.00
4. Services contractuels	\$ 145,000.00	\$ 127,139.00	\$ -	\$ 272,139.00
5. Frais de déplacement	\$ 75,000.00	\$ 12,800.00	\$ -	\$ 87,800.00
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ 979,705.00	\$ 368,340.00	\$ -	\$ 1,348,045.00
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 359,827.71	\$ 275,927.33	\$ -	\$ 635,755.04
Sous-budget total du projet	\$ 2,149,532.71	\$ 1,121,495.33	\$ -	\$ 3,271,028.04
Coûts indirects (7%):	\$ 150,467.29	\$ 78,504.67	\$ -	\$ 228,971.96
TOTAL	\$ 2,300,000.00	\$ 1,200,000.00	\$ -	\$ 3,500,000.00

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé		x	Une évaluation des acteurs sera réalisée à l'entame du projet qui permettra d'identifier tous les potentiels partenaires y compris ceux qui sont dans la communauté.
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		x	Les TDR sont en préparation afin être publiés dès que les fonds seront disponibles.
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Le projet sera mis en œuvre dans les provinces ci-dessous : Tandjilé, Ndjamena, Bar-El Gazal, Borkou, Ennedi Ouest, Tibesti, Mayo Kebbi Ouest, Chari Baguirmi. Une mission conjointe est envisagée à l'entame du projet pour identifier de manière détaillée les sites localisés.
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.		X	Certaines délégations provinciales ont été consultées (Mines du Borkou, Plan du Borkou) régulièrement d'aout a octobre 2022. Les instances gouvernementales au niveau central sont également informées. Le ministère en charge de la réconciliation nationale en a suffisamment fait écho lors des réunions avec les acteurs.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été Effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?		X	Une évaluation des acteurs clés œuvrant dans la consolidation de la paix et la réconciliation doit être menée. Cela sera fait en première phase de la mise en œuvre du projet afin de permettre de

			circonscrire les localités spécifiques dans chaque province.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		En partie les critères des bénéficiaires sont identifiés à travers le décret. Cependant, davantage de critères seront déterminés lors du démarrage du projet, une fois les évaluations terminées.
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		X	Des accords sont en cours suite aux multiples rencontres avec les partenaires notamment du ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		Il a été décidé que chaque organisation mettra en œuvre toutes les mêmes activités afin d'assurer une harmonisation des résultats.
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	x		L'analyste Genre du PNUD a contribué avec des inputs sur le document.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?		x	Des consultations avec les parties prenantes n'ont pas pu se réaliser convenablement avant le démarrage du projet. Elles sont planifiées et seront menées bien avant la mise en œuvre du projet.
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	x		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	x		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X		Les agences des Nations unies disposent des procédures fiables en matière des achats.
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		Il est prévu l'achat de deux véhicules dont un pour l'OIM afin de couvrir les grandes distances vers les provinces septentrionales du pays : Borkou, Ennedi Ouest et Tibesti et un pour le PNUD afin de couvrir les

			<p>provinces de Bar El Gazel, Tandjilé et Mayo-Kebbi Ouest.</p> <p>Les véhicules achetés seront utilisés selon les règles en la matière pratiquées par les deux agences.</p>
<p>8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.</p>		<p>X</p>	<p>Dans le cas de l'OIM, le projet s'appuie sur les résultats et leçons apprises d'investissements précédents notamment dans le cadre de financements du PBF. Ainsi, le projet s'inscrit dans une continuité qui permet la capitalisation des acquis techniques mais aussi financiers déjà réalisés. Pour le PNUD également le projet est en harmonie avec le projet d'appui à la transition en cours ainsi que le projet d'appui à la gouvernance locale participative avec des possibilités de mutualisation de certaines activités et de complémentarité des fonds.</p>

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁷
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁷ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Des comités provinciaux de paix, de réconciliation et de cohésion sociale pour la prévention et la gestion des conflits intégrant les jeunes et les femmes et les personnes vivant avec un handicap sont opérationnelles dans les 8 provinces ciblées</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) ODD 16</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a : Nombre de comités de paix, de réconciliation et de cohésion sociale pour la prévention et la gestion des conflits créés</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 8</p>	Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet	Au démarrage et fin de chaque semestre et à la fin du projet
		<p>Indicateur 1 b : % de jeunes et de femmes qui sont intégrés dans les comités de paix, de réconciliation et de cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 2% femmes et 3% jeunes.(Comités informel)</p> <p>Cible : 30% de femmes et 30% de jeunes par province</p>	Rapports Annuels Procès-verbaux	Au démarrage, à mi-parcours à la et fin du projet
		<p>Indicateur 1 c : Pourcentage de conflits enregistrés et gérés par les comités d'une manière autonome</p> <p>Niveau de référence : 20% de conflits gérés de façon autonome</p> <p>Cible : 70%</p>	Rapports annuels Procès-verbaux	Au démarrage, à mi-parcours à la et fin du projet
	<p>Produit 1.1 : 8 provinces du Tchad disposent des comités provinciaux de paix, de réconciliation et de cohésion sociale opérationnelles</p> <p>Activité 1.1.1 : Réalisation d'une cartographie des acteurs de concertation et de paix dans chacune des provinces</p> <p>Activité 1.2.2 : Soutien technique et matériel aux structures de paix</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de jeunes et de femmes intégrées dans les commissions de paix, de réconciliation et de cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 7(femmes) et 11 (jeunes) par province</p> <p>Cible : Au moins 20 femmes et 20 jeunes (30% de jeunes et 30% de femmes par province.</p>	Rapport final Rapports périodiques Rapport d'évaluation Procès-verbaux	
	Produit 1.2 : Les comités mis en place contribuent à la prévention et la résolution pacifique des conflits dans les huit provinces	Indicateur 1.2.1 : Nombre de mécanismes de partage d'information et d'identification de conflits mis en place	Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet	Au démarrage et fin de chaque semestre et à la fin du projet

	Activité 1.2.1 : Mise en place d'un mécanisme de partage d'informations et d'identification des conflits	Niveau de référence : 0 Cible : 8		
	Activité 1.2.2 : Soutien technique et matériel aux structures de paix	Indicateur 1.2.2 : Nombre de conflits gérés par les comités dans chaque province Niveau de référence : 20 conflits Cible : 50 par province (400 au total)	Rapport mensuel d'identification des conflits Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet	Au démarrage et fin de chaque semestre et à la fin du projet
<p>Résultat 2 : Le niveau de confiance et de responsabilité entre les communautés, les autorités administratives et acteurs de sécurité est amélioré afin de renforcer la paix et le développement durable</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) : ODD 10 ; ODD 16</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		Indicateur 2 a : Niveau de perception par les communautés de l'efficacité des comités provinciaux et de la collaboration avec les autorités administratives et des acteurs de sécurité Niveau de Référence : 17% en moyenne Cible : 40% (30% femmes et 30% jeunes par province)	Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet	Au démarrage, à mi-parcours à la et fin du projet
		Indicateur 2 b : Niveau d'implication des communautés dans les processus de prévention et de résolution des conflits dans les huit provinces Niveau de référence : 24% (dont 24% pour les femmes et 24% pour les jeunes) Cible : Augmentation d'au moins 60% (30% de femmes, 30% de jeunes par province)	Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet Rapport d'évaluation finale	Au démarrage, à mi-parcours à la et fin du projet
	Produit 2.1 : Des actions de dialogue inclusif et participatif sont réalisées à travers les comités mis en place dans les huit provinces	Indicateur 2.1.1: % des acteurs locaux qui possèdent une meilleure compréhension du travail des comités de paix et de réconciliation Niveau de référence : 0% Cible : Au moins 50% (30% de femmes, 30% de jeunes par province)	Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet Rapport d'évaluation finale	Au démarrage, à mi-parcours à la et fin du projet
	Activité 2.1.1 : Organisation d'un forum des gouverneurs			
	Activité 2.1.2 : Renforcement de la coordination entre les autorités civiles et les forces sécuritaires sur les principes de droits humains, d'équité et d'inclusivité	Indicateur 2.1.2 : Nombre d'acteurs locaux (communautés, autorités administratives et sécuritaires) participant activement aux initiatives de dialogue inclusif	Rapports d'activités Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet Rapport d'évaluation finale	Au démarrage et fin de chaque semestre et à la fin du projet

	<p>Activité 2.1.3 : Organisation des séances de dialogues intergénérationnels</p>	<p>Niveau de référence : 1900 (19,3% de femmes et 27,7% de jeunes)</p>		
	<p>Activité 2.1.4 : Organisation des visites d'échange entre les acteurs de paix dans les différentes provinces</p>	<p>Cible : Au moins 15 000 par province (30% de femmes, 30% de jeunes)</p>		
		<p>Indicateur 2.1.3 : % de membres de communautés confirmant posséder plus de confiance à l'égard des autorités administratives et acteurs sécuritaires</p>	<p>Rapports d'activités Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet Rapport d'évaluation finale</p>	<p>Au démarrage et fin de chaque semestre et à la fin du projet</p>
		<p>Niveau de référence : 16% (16% pour les femmes et 16% pour les jeunes)</p>		
		<p>Cible : Augmentation d'au moins 50% (30% de femmes, 30% de jeunes)</p>		
	<p>Produit 2.2 : Les différents groupes cibles (associations de jeunes, milieu scolaire, délégations provinciales/départementales/sous-préfecturales...) sont sensibilisés et éduqués sur le genre, les droits humains et le vivre-ensemble</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de participants aux sessions de sensibilisation qui se rappellent les messages des campagnes de sensibilisation</p>	<p>Rapport de campagne de sensibilisation</p>	<p>Au démarrage et fin de chaque semestre et à la fin du projet</p>
<p>Activité 2.2.1 : Organisation des campagnes de sensibilisation multidimensionnelles sur les droits humains et le vivre-ensemble</p>	<p>Niveau de référence : 7313 par province (27,2% de femmes et 31,7% de jeunes)</p>	<p>Rapports d'activités Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet Rapport d'évaluation finale</p>		
<p>Activité 2.2.2 : Appui aux actions de consolidation de la paix au niveau local dans chacune des provinces</p>	<p>Indicateur 2.2.2 : # de micro-actions de consolidation de la paix soutenues par le projet à travers les comités</p>	<p>Rapports d'activités Rapports semestriels et annuels Rapport étude de référence au début du projet</p>	<p>Au démarrage et fin de chaque semestre et à la fin du projet</p>	
	<p>Niveau de référence : 0</p>			
	<p>Cible : Au moins 2 par province</p>			